

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 17 DECEMBRE 2020

CRITÈRES DE TRIAGE DE L'ASSM DANS LE CADRE DU COVID:

Pas de discrimination dans l'accès aux traitements de soins intensifs

Après les critiques formulées par les organisations de personnes handicapées, l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) vient de modifier les critères relatifs au triage des traitements de soins intensifs en cas de pénurie des ressources. Elle renonce à appliquer « l'échelle de fragilité » aux personnes en situation de handicap. Inclusion Handicap et AGILE.CH se félicitent de cette importante décision.

Le 4 novembre 2020, l'ASSM avait durci les critères selon lesquels il était prévu, dans l'hypothèse où les ressources en médecine intensive viendraient à manquer, de sélectionner les personnes admises en unité de soins intensifs. Elle se basait, s'agissant de personnes dès 65 ans, sur une « échelle de fragilité » qui se réfère au degré de dépendance par rapport à l'aide de tiers.

Les organisations faitières Inclusion Handicap et AGILE.CH avaient alors adressé un courrier à l'ASSM lui demandant de réviser les critères de triage. L'application de « l'échelle de fragilité » aurait conduit à exclure les personnes handicapées des soins de médecine intensive à une fréquence supérieure à la moyenne. Les exigences formulées par Inclusion Handicap et AGILE.CH ont été entendues: « Nous sommes soulagés. Car le fait que bon nombre de personnes dépendent, en raison de leur handicap, de l'aide de tiers dans leur vie quotidienne ne permet pas de préjuger de leurs chances de survie après un traitement en soins intensifs », dit Verena Kuonen, coprésidente d'Inclusion Handicap.

Évaluation du point de vue du droit de l'égalité des personnes handicapées

L'ASSM reconnaît désormais explicitement que « l'échelle de fragilité » clinique n'est pas validée pour déterminer la fragilité des personnes en situation de handicap et qu'elle ne doit donc pas s'appliquer à ces personnes: il n'y a pas de corrélation entre la dépendance à l'aide de tiers lors des activités de la vie quotidienne, dépendance qui est caractéristique de la situation de bon nombre de personnes handicapées, et le pronostic à court terme décisif en termes de triage. « L'ASSM a réagi rapidement et tenu compte des points critiqués par les organisations de personnes handicapées. Il appartient à présent au Conseil fédéral de vérifier si les bases légales en vue des décisions de triage au sein des hôpitaux suffisent à écarter toute discrimination », dit Maya Graf, coprésidente d'Inclusion Handicap. Son postulat déposé le 3 décembre vise à clarifier cette question.

Renseignements

Caroline Hess-Klein, Cheffe du département Égalité
076 379 94 72, caroline.hessklein@inclusion-handicap.ch



Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,7 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 20 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec **les 20 organisations membres**.

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | COLISA (Conférence nationale suisse des ligues de la santé) | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | PluSport | pro audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.